



Cesson-Sévigné, le 11 juillet 2022

Communiqué de presse

Nouvelles mesures agri-environnementales : L'État n'est pas au rendez-vous

Le contour des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour la programmation 2023-2027 se précise. Si le franc succès enregistré en Bretagne sur la précédente programmation (5 100 contrats MAEC et bio) pouvait laisser entrevoir une amplification du mouvement pour les années à venir, il n'en est rien ! Recentralisation par l'Etat au détriment du dynamisme régional et baisses budgétaires viennent enrayer une mécanique pourtant bien huilée. Derrière les grandes envolées en faveur de la transition agroécologique se révèle, en fait, une politique peu ambitieuse.

Les mesures en faveur des systèmes les plus herbagers (MAEC Herbivores), motrices de la précédente programmation sont en régression. Contre l'avis de tous les acteurs professionnels et associatifs, l'État impose des territoires non éligibles aux mesures de transition. **Le 1^{er} échelon d'entrée dans la mesure herbagère ne sera pas accessible pour environ 1/4 du territoire (Ouest de la Bretagne).** Pourtant, cette mesure d'approche globale de la ferme fixe pour objectif d'augmenter les surfaces en herbe et de développer l'autonomie alimentaire notamment avec moins de 23 % de maïs dans la surface fourragère (contre 35 % en moyenne) et la réduction des pesticides.

Le Collectif demande avec force l'accès de la MAEC Herbivore sur l'ensemble du territoire pour donner les moyens aux fermes d'accéder à la transition agroécologique. C'est en « mettant les pieds dans l'herbe » et en accompagnant les agriculteurs et agricultrices par des approches globales qu'il est possible d'entraîner un mouvement d'envergure et pérenne.

Certains cahiers des charges pour améliorer la qualité de l'eau ont à côté de cela des ambitions très inégales.

Nous dénonçons l'hypocrisie et la démission de l'Etat qui n'ose pas mettre les moyens pour réorienter les pratiques agricoles. Il lui en coûte pourtant beaucoup plus cher quand il faut réparer les dégâts en matière d'algues vertes, de qualité de l'eau, d'érosion des sols, de perte de biodiversité... Le Collectif breton n'abdiquera pas. Nous demanderons à l'Etat, chaque année, de revoir sa copie sur un transfert plus important du budget européen du 1^{er} pilier (aides directes à l'hectare) vers le 2nd pilier (aides de développement rural) de la PAC avec un fléchage sur les MAEC.

Nous demandons aussi aux co-financeurs (Agence de l'eau, Région et départements) d'augmenter leur investissement pour co-financer la part nationale du budget afin de ne pas briser l'élan initié ces dernières années.

Nous demandons à l'État de lever les verrous administratifs afin d'utiliser les reliquats financiers existants.

Nous envisageons dès l'automne d'informer les agriculteurs et agricultrices des perspectives décevantes et **nous nous appuyerons sur les rapports successifs des Cours des Comptes européenne et nationale ainsi que sur celui de la Commission européenne pour engager la responsabilité de l'Etat pour son action insuffisante à transformer l'agriculture bretonne.**

Contacts presse

CIVAM Bretagne / Fabrice Charles – coprésident – 06,07,60,98,42 et Vincent Couvert – référent MAEC – 06,70,41,75,41

Confédération Paysanne Bretagne / Jean-Marc Thomas – porte parole – 06,77,86,36,96

Eau et Rivières de Bretagne / Jean Peuzin – vice-président – 06,47,21,38,50 -